



Lors du dîner annuel du Crif, Sébastien Lecornu promet un texte de loi contre l'antisémitisme

Description

Dans un discours qui assimile volontairement l'identité juive et l'identité israélienne, le Premier ministre Sébastien Lecornu a annoncé la mise en débat dès le mois d'avril de la proposition de loi Yadan à l'Assemblée nationale.

Par l'Agence Média Palestine, le 20 février 2026



La [proposition de loi](#) visant à lutter contre les formes renouvelées de l'antisémitisme, portée par la députée Caroline Yadan, dont le débat avait été reporté jusqu'à un nouvel ordre par l'assemblée au début du mois, a été remise à l'agenda par le gouvernement lui-même.

C'est ce que le Premier ministre Sébastien Lecornu a annoncé hier, lors d'un discours prononcé à l'occasion du dîner annuel du Conseil représentatif des institutions juives de France (Crif).

Dans son discours de 24 minutes, il reprend son compte une rhétorique souvent [d'crypte](#) par l'Agence Média Palestine, qui assimile l'identité juive à l'identité israélienne pour condamner la critique de l'État d'Israël, et le soutien à l'autodétermination du peuple palestinien par extension.

Tout en accusant l'antisionisme d'instaurer volontairement le parallèle entre Juifs et Sionistes, Sébastien Lecornu essentialise les personnes juives, invisibilisant l'existence même de militants antisionistes de confession juive : la guerre des mots, comme la nomme Sébastien Lecornu, prépare la guerre contre les personnes. Elle désigne les cibles. Elle légitime l'hostilité envers tout sioniste, donc envers tout juif.

Cette rhétorique est au cœur de la proposition de loi Yadan, qui élargit le délit d'apologie du terrorisme et crée un nouveau délit, celui de l'appel à la négation d'un État. Sébastien Lecornu affirme son soutien au texte, et annonce sa mise en débat à l'assemblée dès le mois d'avril prochain, dans sa version « enrichie par le Conseil d'Etat ».

Un saut qualitatif est néanmoins opéré par Sébastien Lecornu dans ses propos : il vise explicitement les antisionistes, quand les défenseurs de la proposition de loi Yadan ne le laissent entendre qu'à demi-mot. « Se dire antisioniste, c'est contester le droit même d'Israël d'exister », affirme-t-il.

En désignant explicitement l'antisionisme comme ennemi, le Premier ministre confirme bien la volonté de la proposition de loi : celle d'une instrumentalisation politique du droit et non de lutte contre le racisme.

Inéligibilité pour propos antisémites

Le ministre a par ailleurs affirmé la volonté du gouvernement d'inscrire dans le droit « l'inéligibilité pour propos antisémites », tout en réitérant l'appel de la France à la démission de la rapporteure spéciale des droits de l'ONU [Francesca Albanese](#).

Interrogée la semaine dernière par l'Agence Média Palestine sur la campagne calomnieuse qui la visait, Francesca Albanese répondait ainsi : « Dans des conditions normales, je trouverais surprenant qu'une telle indignation ne vise ni les crimes [israéliens, NDLR] documentés depuis plus de deux ans en toute impunité, ni l'effondrement du cadre juridique protégeant les civils (largement fragilisés par Israël et ses partenaires les plus proches) mais les propos d'une juriste mandatée par l'ONU pour en rendre compte. Mais nous ne sommes pas dans des conditions normales : qu'un ministre fonde une accusation aussi grave sur une vidéo trompeuse, issue de milieux connus pour diffuser la désinformation, est profondément préoccupant. Une erreur peut être rectifiée : il suffit de le reconnaître. Si tel est le cas, j'en attends la clarification. Si, en revanche, il ne s'agit pas d'une erreur mais d'un choix assumé, alors la question dépasse un différend entre une rapporteure onusienne et un ministre. Elle concerne la France, son attachement au droit international et la solidité de ses valeurs. »

Si le Premier ministre en appelle à la figure de Francesca Albanese, ce n'en est pas moins une partie de l'opposition en France qu'il vise, à commencer par la France Insoumise, comme nous l'expliquait [Dominique Cathala](#) au début du mois à propos de la proposition de loi Yadan : « On voit ici, une fois encore, un mouvement de jonction des droites. C'est un texte qui rassemble ces droites pour plusieurs raisons, d'abord pour décrédibiliser le soutien au peuple palestinien et

criminaliser son expression, puis pour diaboliser la France Insoumise en particulier ; mais c'est aussi une occasion pour le Rassemblement National de faire oublier son histoire de parti antisémite et de s'offrir une virginité sur le sujet, alors que le RN reste un parti antisémite.â•

date création
2026/02/20